

Bilan 10

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

réseaux et solidarités :
des atouts pour le français

Le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication dispose, dans son article 1^{er}, que la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est directement rattachée au ministre.

Son article 6 précise que la DGLFLF « oriente et coordonne les politiques publiques visant à garantir l'emploi de la langue française, à promouvoir son usage et à assurer son enrichissement. Elle leur apporte son expertise et s'assure de leur mise en œuvre. Elle appuie les initiatives privées qui concourent à ces objectifs ».

Ce même article prévoit qu'elle « veille à inscrire les langues de France dans les politiques culturelles. Elle développe leur observation, encourage leur préservation et contribue à leur valorisation ».

Enfin, la DGLFLF « met en œuvre, conjointement avec les ministères et organisations concernées, les actions de l'État destinées à promouvoir le plurilinguisme, à conforter la place de la langue française dans les pays francophones et à renforcer la diversité linguistique en Europe et dans le monde ».

Pris en application de ce décret, l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 17 novembre 2009 décrit l'organisation et les missions de la DGLFLF. Ce texte prévoit que la DGLFLF est composée de cinq missions qui, sous l'autorité du délégué général, sont chacune chargées de la mise en œuvre des orientations fixées par le décret du 11 novembre 2009 et détaillées dans ledit arrêté :

- > emploi et diffusion de la langue française ;
- > développement et enrichissement de la langue française ;
- > maîtrise de la langue et action territoriale langues de France ;
- > sensibilisation et développement des publics.

La DGLFLF dispose également en son sein d'un observatoire des pratiques linguistiques, qui a pour objectif de recenser et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France.

Le Gouvernement a choisi de maintenir une délégation spécifique aux côtés des trois directions générales et du secrétariat général du ministère.

Il a en effet considéré l'intérêt de disposer d'un service à compétence interministérielle, susceptible d'apporter une expertise et de formuler des propositions sur des sujets complexes et transversaux liés à la place des langues dans notre société. Il a pris en compte le fait que ce service constitue un interlocuteur reconnu, au plan national, par l'ensemble des acteurs de la politique du français et du plurilinguisme – au premier rang desquels les élus – et, au plan international, par les organismes – nationaux ou multilatéraux – exerçant une responsabilité dans le domaine de la politique et de l'aménagement linguistiques.

Le ministre de la Culture et de la Communication a souhaité donner une reconnaissance institutionnelle et politique forte à ce service en le plaçant directement auprès de lui.

Faisant suite au remaniement gouvernemental, le décret n° 2010-1454 du 25 novembre 2010 maintient à l'identique les attributions du ministre de la Culture et de la Communication, son article 2 stipulant que celui-ci « prépare et met en œuvre les actions qui concourent à la diffusion, à l'emploi et à l'enrichissement de la langue française ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des langues de France ».

Le décret n° 2010-1444 du 25 novembre 2010 prévoit, comme c'était le cas jusqu'alors, que, pour ses attributions relatives à l'immigration, à l'intégration, à l'asile et au développement solidaire, le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration dispose de la délégation générale à la langue française et aux langues de France, au même titre qu'une quinzaine d'autres directions et délégations d'administration centrale.

Emploi et diffusion de la langue française

> L'application de la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française

La DGLFLF s'appuie sur un dispositif interministériel. Elle peut également bénéficier du concours d'associations agréées. Elle est chargée de rendre compte au Parlement de l'application de la loi.

Un rôle et un cadre d'action interministériels

L'arrêté du 17 novembre 2009 conforte le rôle interministériel de la DGLFLF. Son article 3 dispose notamment que la mission de l'emploi et de la diffusion de la langue française « veille, en liaison avec les départements ministériels et les organismes concernés, à l'application des textes relatifs à l'emploi de la langue française ». Le décret du 21 mars 1996 avait, quant à lui, prévu la mise en place d'un groupe interministériel permanent présidé par le délégué général à la langue française et composé des représentants des ministres chargés de l'éducation nationale, des affaires étrangères, de l'industrie, des affaires européennes, de la culture, de la recherche, de la coopération, de l'économie et de la francophonie. Ce groupe se réunit deux à trois fois par an. Il s'est progressivement élargi à d'autres ministères ou secrétariats d'État. C'est une instance de veille, d'échange d'informations et de coordination interministérielle.

En dehors des réunions de ce groupe, la DGLFLF entretient des relations étroites avec tous les ministères concernés par la politique du français, notamment avec les différents services du ministère Affaires étrangères et européennes. En outre, elle est liée par une convention, en date du 1^{er} août 1996, avec la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), principal service chargé de constater les infractions à la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. Elle contribue à orienter les actions de contrôle de ce service sur les secteurs où le besoin d'information en français est indispensable à la sécurité et à la santé des consommateurs.

L'action associative

Le ministère de la Culture et de la Communication agréé tous les trois ans un certain nombre d'associations pour leur permettre d'ester en justice dans les litiges ayant trait notamment à l'information des consommateurs.

L'arrêté du 26 mars 2007 arrivant à expiration, le ministre de la Culture et de la Communication a confié à l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles une mission d'évaluation du dispositif d'agrément dont bénéficient les trois associations de défense de la langue française. Si cette mission a fait apparaître que ces associations devaient entretenir des relations plus régulières et structurées avec la DGLFLF, elle a conclu à la bonne utilisation du soutien financier que leur verse celle-ci.

Fort de ces enseignements, la DGLFLF a décidé, par arrêté du 14 mai 2010, de renouveler pour trois ans l'agrément accordé à l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), Défense de la langue française (DLF) et Avenir de la langue française (ALF).

Le monde du travail

Différentes études lancées par la DGLFLF en 2008 et 2009 ont permis de mettre en évidence les difficultés que déclarent éprouver de nombreux salariés (près d'un tiers des salariés des entreprises de 20 salariés et plus) à travailler sur des documents rédigés en langue étrangère.

Ces enquêtes ont eu un fort retentissement et ont servi d'appui à de nombreuses initiatives dans le monde du travail. C'est ainsi, par exemple, qu'une commission de terminologie a été installée chez AXA Assistance France, afin de permettre aux salariés de cette société de travailler sur un vocabulaire de référence partagé et précis.

La Confédération générale du travail (CGT) a, au niveau confédéral, fait de la question de l'usage des langues au travail un des axes de son action. Le 19 mars 2010, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la CGT ont lancé, en présence

du délégué général à la langue française et aux langues de France, un portail syndical commun « Langues du travail », fruit de leur coopération.

En collaboration avec la DGLFLF, la CGT prépare la mise au point d'un document sur les droits linguistiques des salariés et un séminaire sur les besoins de formation aux langues dans l'entreprise.

De son côté, le ministère des Affaires étrangères et européennes a mis en place un site « Oui, je parle français dans mon entreprise », qui a pour but de promouvoir l'usage du français et le multilinguisme dans l'entreprise. Il propose de nombreuses informations et actualités sur ce thème.

La communauté scientifique

Afin que les sciences continuent de se penser et de s'exprimer dans une pluralité de langues dont le français, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place un fonds de soutien à l'interprétation dans les manifestations scientifiques se déroulant sur notre territoire. Ce fonds, dit « fonds Pascal », permet de soutenir la mise en place d'une interprétation dans un certain nombre de colloques importants de différentes disciplines scientifiques. L'Académie des sciences et le ministère de la Recherche sont étroitement associés à la sélection des colloques. Ce dispositif est complété par quelques soutiens à l'interprétation apportés à des manifestations qui favorisent la diffusion de la pensée et de l'expertise françaises.

Environ 100 000 euros sont consacrés à cette politique qui contribue à l'attractivité de notre pays.

Par ailleurs, le ministère de la Culture et de la Communication a établi une convention avec l'Institut national d'études démographiques (Ined) pour réaliser une enquête, achevée en 2009, sur les pratiques en vigueur dans la recherche publique : près de 2 000 directeurs de laboratoires des organismes de recherche et des universités et 9 000 chercheurs ont ainsi été interrogés. Si la majorité d'entre eux reconnaissent la prépondérance de

l'anglais comme langue internationale d'usage dans toutes les disciplines, à quelques exceptions près (mathématiques, sciences de l'homme et de la société), l'expression orale et écrite en anglais n'est pas exempte de difficultés pour les chercheurs interrogés. Les résultats de ces études ont été présentés dans les éditions 2008 et 2009 du rapport au Parlement.

Ces études prennent place dans un ensemble de réflexions sur le rôle du français et du multilinguisme dans l'élaboration et la transmission des connaissances, qui sont, par exemple, au cœur des *États généraux du français en Francophonie* intégrés au programme d'accompagnement du XIII^e Sommet de la Francophonie à Montreux.

Le rapport annuel au Parlement

À l'occasion de la rédaction de ce rapport, la DGLFLF saisit différents ministères et organismes impliqués dans la mise en œuvre de la politique linguistique. Ce document dresse un diagnostic sur la situation linguistique dans notre pays et apporte de nombreuses informations sur la diffusion de notre langue dans le monde. Il constitue un outil de référence pour les parlementaires ainsi que pour tous ceux qui sont intéressés par les questions relatives à l'usage et au rayonnement de la langue française ainsi qu'à la promotion du plurilinguisme.

Préfacée par le ministre de la Culture et de la Communication, l'édition 2010 du rapport s'est enrichie d'informations nouvelles, par exemple sur le français dans l'univers numérique, le poids des langues dans la société de la connaissance ou encore la situation de la langue française dans les pays du Maghreb. Elle présente également un bilan détaillé de la place du français dans les organisations internationales commerciales et financières (OMC, OCDE, FMI...).

> L'action francophone

Chaque année, les organismes francophones chargés de la politique de la langue en Communauté française de Belgique, en France, au Québec et en Suisse romande font le point sur leur

collaboration et organisent un séminaire mettant en lumière tel ou tel enjeu pour le français dans l'espace francophone. Une structure pérenne, le réseau OPALE (organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques) a été créé pour rendre plus efficace la circulation d'information entre ses membres.

C'est à Neuchâtel que la délégation à la langue française de Suisse romande a accueilli du 18 au 20 octobre 2010 ces différents organismes. La rencontre a été l'occasion d'inaugurer le site internet d'OPALE (reseau-francophone-opale.org) destiné à renforcer la visibilité de son action. Un séminaire « Langue française et cohésion sociale » a conduit à souligner l'importance, pour la cohésion des sociétés dans les quatre espaces représentés, des apports culturels et des pratiques linguistiques des migrants et de leurs descendants, à côté de la nécessaire acquisition du français.

C'est à la France qu'il revient d'assurer la présidence d'OPALE jusqu'à l'organisation de la prochaine rencontre, qui se tiendra du 17 au 19 octobre 2011. Un séminaire permettra dans ce cadre de dresser un panorama et d'interroger les multiples évolutions du français contemporain.

> Le plurilinguisme

La politique en faveur du français est indissociable de la valorisation du plurilinguisme, dans la mesure où notre langue est, partout dans le monde et en France même, en situation de contact avec d'autres langues.

L'enjeu européen

Notre pays a joué un rôle de premier plan dans la promotion du multilinguisme lors de la Présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008, en liaison étroite avec la Commission européenne, en particulier le commissaire alors spécifiquement chargé du multilinguisme Léonard Orban. Cette configuration n'a pas été retenue dans la nouvelle Commission, puisque le portefeuille de M^{me} Androulla Vassiliou, entrée en fonction le 10 février 2010, comprend l'éducation, la culture, le

multilinguisme et la jeunesse. Une réunion de travail entre les équipes de la commissaire et la DGLFLF est prévue fin 2010-début 2011.

Toutefois, le ministère de la Culture et de la Communication, avec ses partenaires des Affaires étrangères et européennes et de l'Éducation nationale, a apporté une contribution remarquable à la préparation de la stratégie quadriennale du Centre européen de langues vivantes (CELV) de Graz. Il a souhaité notamment que ce centre concentre davantage ses efforts sur le développement de l'enseignement des langues à visée professionnelle et sur la formation linguistique des adultes migrants. Ce point de vue a été présenté par le délégué général à la langue française et aux langues de France à l'occasion de la célébration du 15^e anniversaire de la création du CELV.

Les solidarités entre langues romanes

Les langues romanes ont de nombreuses similitudes leur permettant de tirer des bénéfices d'une collaboration mutuelle de nature à renforcer la diversité linguistique en Europe et dans le monde.

Ces langues sont adossées à un bassin démographique important : près d'un citoyen de l'Union européenne sur deux et environ 700 millions d'individus dans le monde ont une langue romane comme langue maternelle. Poids politique – le français est langue officielle dans environ 15 % des pays du monde, l'espagnol dans près de 10 % et le portugais dans 4 % – et influence culturelle – l'espagnol et le français figurent parmi les six langues qui produisent les deux tiers de la littérature mondiale – s'ajoutent pour inciter au développement d'approches communes entre ces langues dans des domaines aussi divers que l'apprentissage, la traduction ou les technologies de l'information.

La DGLFLF a mis ces questions au cœur du Salon Expolangues, du 2 au 5 février 2010, en organisant une table ronde « Quelles solidarités entre langues romanes ? » à laquelle participaient des responsables et des experts venus de Catalogne (le catalan étant

la langue invitée du Salon), du Portugal, de Roumanie, de Belgique et de France, en présence du secrétaire général de l'Union latine.

Le concours apporté par la DGLFLF à l'Union latine a pour objectif de donner à cette solidarité un contenu concret, par exemple dans le domaine de la terminologie. Il s'est également traduit par le lancement en avril 2010 du site rénové Portalingua, espace d'information et de réflexion sur le comportement des langues, notamment romanes, dans la société de la connaissance (cyberespace, sciences, techniques, traduction...).

Méthode de communication qui consiste à s'exprimer dans sa langue et à comprendre son interlocuteur dans la sienne, l'intercompréhension entre langues apparentées trouve un terrain de prédilection dans les langues romanes. La DGLFLF poursuit son action d'information et de sensibilisation des publics, en l'élargissant, conjointement avec l'Organisation internationale de la Francophonie, au cadre francophone.

Plurilinguisme, diversité culturelle et développement durable

Parce qu'elle témoigne d'une attention renouvelée portée à l'homme, la stratégie de développement durable mise en place pour la période 2010-2013 par le ministère de la Culture et de la Communication intègre une forte composante liée à la diversité culturelle et linguistique. Garantie apportée à l'emploi du français, premier des liens sociaux, prise en compte de la pluralité de notre société à travers la valorisation des langues régionales, promotion du dialogue interculturel par le développement de la traduction : autant de dimensions complémentaires d'une politique de la langue qui a toute sa place aux côtés des autres volets (patrimoine, architecture, développement des territoires...) de la stratégie ministérielle de développement durable.

C'est à travers ce prisme qu'il convient de mentionner la démarche originale de l'association *Diversum*, soutenue par le ministère, qui s'est fixée comme objectif d'encourager les organisations (privées comme publiques) à se montrer attentives à leur « empreinte

culturelle », autrement dit à leur contribution à la culture dans sa diversité. *Diversum* s'est dotée à cette fin de plusieurs outils, par exemple une notation visant à mesurer cette empreinte à travers différents critères dont celui de la prise en compte de la diversité linguistique (dans les ressources humaines, la publicité...). Environ 2 000 organisations en bénéficient.

L'association a lancé il y a un an un label « *diversum finances* » visant les démarches de placement cherchant à promouvoir la diversité culturelle. La seconde édition de la remise des labels, le 29 juin 2010, a été l'occasion de distinguer des établissements tels que la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), ou encore l'Agence française de développement et la chaîne Euronews.

Maîtrise de la langue française et action territoriale

La DGLFLF a joué un rôle d'orientation des politiques de maîtrise de la langue menées par les différents services de l'État et a apporté son expertise sur un certain nombre de dossiers, notamment sur le premier niveau de qualification en français langue étrangère, sur les politiques d'intégration linguistique des migrants et sur le français comme compétence professionnelle. Au plan territorial, elle a consacré un effort sans précédent au développement linguistique des outre-mer.

> Le diplôme initial de langue française et ses suites

Le diplôme initial de langue française (Dilf) a été institué par le décret n° 2006-1626 du 19 décembre 2006. Le contenu de ses épreuves a été fixé par un arrêté du 20 décembre 2006 publié au *Journal officiel* du 30 décembre 2006.

Ce diplôme valide un premier niveau de maîtrise du français, le niveau A1.1 du *Cadre commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe, décrit par le *Référentiel et certification (Dilf) pour les premiers acquis en français* élaboré par un groupe d'experts piloté par la DGLFLF. Le Dilf est réservé aux personnes de nationalité étrangère et aux Français non francophones qui sont âgés de 16 ans ou plus et ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire français.

En 2009, les 16 831 personnes présentées au Dilf (contre 12 457 en 2008) ont eu un taux de réussite de 89,7 % (contre 89,3 % en 2008). Le taux de réussite des personnes non scolarisées, bien qu'en progression par rapport à 2008 (54,2 %), se limite à 57 %, contre 85,1 % pour les candidats scolarisés au niveau primaire, 95,9 % pour les candidats de niveau secondaire et 99,4 % pour ceux du niveau supérieur.

Il convient également de relever qu'un grand nombre de régions pénitentiaires forment désormais des enseignants à ce diplôme

de français langue étrangère, récemment introduit en milieu carcéral : 866 personnes ont réussi le Dilf en 2009, contre 645 en 2008 et 177 en 2007.

> L'intégration linguistique des migrants

La DGLFLF a continué d'apporter son expertise sur cette question. Elle l'a fait au plan international à travers une enquête sur les politiques et les stratégies conduites en Europe présentée lors de la conférence intergouvernementale organisée par le Conseil de l'Europe les 24 et 25 juin 2010. Au plan national, elle a coordonné un numéro spécial de la revue « Hommes et migrations » intitulé « Langues et migrations » paru fin 2010 : plusieurs de ses auteurs ont été conviés à présenter ce numéro au salon Expolangues, du 2 au 5 février 2011, lors d'une table ronde intitulée « La langue arabe en France : quelles pratiques ? ».

> Le rôle de l'éducation populaire dans la maîtrise de la langue

Six fédérations d'éducation populaire – la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture, la Confédération des maisons des jeunes et de la culture en France, Peuple et culture, le CIRASTI, la Fédération des centres sociaux de France et la Fédération nationale des foyers ruraux – ont décidé de chercher ensemble comment l'éducation populaire pouvait œuvrer pour restaurer et faire vivre une pratique publique de la parole, construite et argumentée.

Ce travail a d'abord consisté à identifier les conditions nécessaires à l'exercice partagé de la parole : conditions sociales, institutionnelles, linguistiques, discursives, mais aussi conditions de lieux, d'espace, de temps et d'accompagnement. Il a ainsi permis de définir concrètement des méthodes d'action et des outils de formation pour les animateurs de l'éducation populaire. Une soixantaine d'actions ont ainsi vu le jour en 2009-2010, dans un grand nombre de régions. Un site internet « Paroles partagées, la parole est enjeu » permet à l'ensemble des acteurs d'échanger informations et réflexions.

Le ministère de la Culture et de la Communication soutient cette initiative, entamée en 2007. En 2010, au concours de la DGLFLF s'ajoute celui du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, afin de marquer le caractère transversal et novateur de la démarche.

> Le développement linguistique des outre-mer

Les États généraux de l'outre-mer (EGOM), qui se sont tenus entre avril et septembre 2009, ont montré qu'à l'origine des difficultés économiques, sociales et culturelles auxquelles les populations ultramarines sont souvent confrontées, il y avait une ou plusieurs raisons d'ordre linguistique : insuffisante maîtrise du français, faible reconnaissance des créoles, des langues locales et de l'immigration, manque d'ouverture sur l'environnement linguistique régional.

Il importe donc de favoriser la mise en œuvre d'une politique des langues qui – tout en prenant en compte les interactions entre différents facteurs d'insécurité linguistique – permette également d'exploiter les atouts du multilinguisme et de la diversité, à travers le développement de projets transversaux et la promotion d'actions innovantes dans le domaine des politiques linguistiques.

Dans ce but, le ministère de la Culture et de la Communication a créé, sur l'exercice budgétaire 2010, un « Fonds incitatif pour le développement linguistique des outre-mer ». Doté de 285 000 euros, il est piloté par la DGLFLF et répond aux objectifs suivants :

- > contribuer à améliorer la maîtrise du français tout en prenant en compte et en valorisant les compétences linguistiques plurilingues des jeunes et des adultes ;
- > mieux prendre en compte la diversité linguistique dans les politiques culturelles, éducatives, et d'innovation économique et sociale ;

- > réunir les conditions d'une responsabilité partagée de l'État et des collectivités territoriales pour la gouvernance des politiques linguistiques ;
- > développer une logique de partenariat entre les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les ministères concernés, les collectivités, les acteurs culturels et des partenaires privés.

Le ministère soutient, d'une part, des projets structurants nécessitant une intervention volontariste de l'État dans leur phase de mise en œuvre, d'autre part, des actions plus ponctuelles permettant d'expérimenter des modalités nouvelles d'intervention et de partenariats. Il est allé au-delà de la dotation initiale du fonds incitatif, puisqu'il a consacré au total un effort de 340 000 euros (crédits centraux et déconcentrés) pour le développement linguistique des outre-mer en 2010.

Des États généraux du multilinguisme dans les outre-mer seront organisés en décembre 2011 en Guyane : ils constitueront le point d'orgue de l'Année des outre-mer français.

Développement et enrichissement de la langue française

> L'activité du dispositif d'enrichissement de la langue française

Le dispositif d'enrichissement de la langue française institué par le décret du 3 juillet 1996 a pour mission essentielle de proposer des termes et expressions nouveaux pour désigner en français les concepts et réalités qui apparaissent sous des appellations étrangères, notamment dans les domaines économique, scientifique et technique. Ces termes, qui ne sont d'usage obligatoire que dans les administrations de l'État et les établissements publics, peuvent servir de référence, en particulier pour les traducteurs et les rédacteurs techniques, et contribuer ainsi au rayonnement de la francophonie.

Coordonné et animé par la délégation générale à la langue française et aux langues de France qui est chargée d'assurer le secrétariat permanent de la Commission générale de terminologie et de néologie placée sous l'autorité du Premier ministre, le dispositif comprend en outre dix-huit commissions spécialisées de terminologie et de néologie implantées dans les différents ministères et un réseau de partenaires institutionnels incluant notamment en France l'Académie française et, dans plusieurs pays francophones, les organismes responsables de la politique linguistique.

C'est M. Marc Fumaroli, de l'Académie française, qui assure la présidence de la Commission générale de terminologie. Chargée d'examiner les propositions des commissions spécialisées de terminologie et de publier au *Journal officiel* les nouveaux termes et définitions, cette commission s'efforce de rendre le vocabulaire recommandé accessible à un public aussi large que possible. Avec l'accroissement en nombre des listes terminologiques dont elle est régulièrement saisie, son rôle d'harmonisation au sein du dispositif s'avère particulièrement nécessaire et efficace dans un contexte technologique d'une complexité croissante. Le travail accompli par cette commission dont certains membres se

réunissent longuement deux ou trois fois par mois, en formation plénière et en formation restreinte, est d'autant plus remarquable que leur activité, comme celle des experts des commissions spécialisées, est entièrement bénévole.

Dans ces conditions, la Commission générale a publié en 2010 au *Journal officiel* 247 termes, 164 réunions du dispositif s'étant tenues durant cette période.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de réunions	98	118	164	159	160	148	164
Nombre de termes publiés au <i>Journal officiel</i>	223	325	298	317	462*	319	247

* dont une liste de 194 toponymes

> Une large diffusion du vocabulaire recommandé

Le vocabulaire recommandé est publié au *Journal officiel* et au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* selon les prescriptions du décret du 3 juillet 1996 précité. Pour élargir la diffusion de ce vocabulaire, la délégation générale à la langue française et aux langues de France a poursuivi le développement du site *FranceTerme* inauguré en 2009. Ce site comprend, outre la base de données regroupant le vocabulaire recommandé, des rubriques destinées à un public diversifié. Il permet notamment de suggérer des termes ou d'être tenu informé par alerte automatique des dernières publications de la Commission générale au *Journal officiel*. Sa consultation est en augmentation régulière.

D'autre part, pour favoriser l'usage du vocabulaire recommandé, la délégation générale a poursuivi sa politique éditoriale par la diffusion de brochures diverses. Elle a notamment édité en 2009 une version actualisée du *Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication* et en 2010 a procédé à une réédition mise à jour du *Vocabulaire de l'audiovisuel*. Depuis 2008, elle publie également des dépliants, intitulés *Vous pouvez le dire en français*, destinés à sensibiliser le grand public à la nécessité d'employer des termes français. Ces documents, distribués gratuitement dans les services administratifs et dans les manifestations auxquelles la DGLFLF participe, ou adressés

sur simple demande, en France comme à l'étranger, sont très appréciés. De plus, à diverses occasions, le délégué général ou des représentants du dispositif d'enrichissement de la langue française ont été invités à présenter le dispositif d'enrichissement dans le cadre d'émissions de radio ou de télévision ou à donner des interviews dans la presse, notamment lors de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*.

> Un projet pour mieux associer le public à l'évolution de la langue

Un projet de *wiki FranceTerme* destiné à permettre aux internautes de formuler des propositions sur les termes français examinés dans le cadre du dispositif d'enrichissement, répondant à leurs besoins d'expression dans leur activité professionnelle, a été inscrit au schéma directeur des systèmes d'information du ministère de la Culture et de la Communication pour 2011.

Il prend place dans la démarche entreprise par le ministère visant à promouvoir la « culture pour chacun ».

Les langues de France

> Des expressions culturelles

Parmi les diverses pratiques sociales du langage, le ministère de la Culture et de la Communication encourage en priorité les productions artistiques.

Dans le domaine des langues de France, cette orientation amène à soutenir en 2010 les inventions qui se font jour dans le théâtre occitan, comme *L'estanquet*, imaginé et mis en scène par Claude Alranq au Théâtre de la Rampe (Montpellier) à partir de sept piécettes d'auteurs du XX^e siècle et, au Centre dramatique occitan de Toulon, sous la direction d'André Neyton, *Occitania for ever*, voyage dans l'œuvre théâtrale de Robert Lafont, récemment disparu. Inventions de valeurs artistiques aussi, en créole cette fois, les spectacles du festival *Vibrations caraïbes*, qui contribue, avec notamment Jacques Schwarz-Bart en novembre 2009, à mettre en lumière l'irréductible pluralité culturelle de la France. Par ailleurs, élaborer un programme spécial en langue régionale à l'occasion de *la Nuit des Musées* (en mai) est une pratique désormais bien installée dans de nombreux établissements.

> Des points d'appui institutionnels

Conduire une action de longue haleine nécessite de disposer de points d'appui « institutionnels » comme la *Maison de la culture yiddish - bibliothèque Medem* ou l'*Institut d'études occitanes*. L'*Office public de la langue basque* a fait l'objet d'une évaluation conjointe (ministères chargés de la culture, de l'éducation nationale et de l'intérieur) qui souligne les succès de l'organisme dans une grande diversité de domaines qui vont de l'enseignement à la diffusion des chaînes de télévision, ainsi que le caractère exemplaire de son mode d'administration, qui, en réunissant l'État et les collectivités locales, illustre le principe de « responsabilité partagée » suggéré par l'article 75-1 de la Constitution, introduit au titre XII consacré aux collectivités territoriales (« les langues

régionales appartiennent au patrimoine de la France »). La mission d'inspection fait cependant un certain nombre de préconisations, invitant notamment les responsables de l'Office à rééquilibrer les choix vers les domaines de l'usage.

>Des lieux d'échanges

La politique linguistique se construit dans la confrontation d'idées à l'occasion de forums et débats autour des langues, toujours plus nombreux dans la France contemporaine. Deux exemples de ce type de manifestations concernent la région Aquitaine. *Les Nuits atypiques* de Langon, créées en 1992, ont été l'occasion, en 2009 et 2010, d'adosser à un festival valorisant les cultures du monde un *Forum des langues de France* réunissant élus, représentants de l'État et acteurs de la promotion des langues régionales. Par ailleurs, un colloque, premier du genre, a été organisé en 2010 par l'université Michel de Montaigne (Bordeaux III) sur le thème « médias et expression de la diversité culturelle en Méditerranée ». De son côté, le *Forum des langues du monde* de Toulouse reste la meilleure preuve de la capacité à forger collectivement une pensée du langage dès lors qu'on ne la sépare pas de la réflexion sur l'art et la culture, sur la politique et sur l'histoire sociale.

> La langue des signes française

La langue des signes française, LSF, est emblématique des changements en cours vis-à-vis de l'altérité linguistique : naguère violemment combattue, elle obtient pas à pas droit de cité. La DGLFLF y contribue en considérant la question du point de vue de la langue en tant que telle, et non en termes de handicap. En témoigne l'aide apportée aux projets de l'association *La Bête à Bon Dieu*, qui favorise la socialisation de la LSF par la rencontre entre sourds et entendants, et l'utilisation de la vidéo (lectures croisées « en voix et en signes » par exemple). La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a posé en principe, sans déterminer par quelle méthode, que les principales chaînes de télévision devaient adapter leurs programmes au public sourd ; le sous-titrage se développe sensiblement, mais l'introduction de la LSF rencontre des résistances, où il est question des coûts

d'adaptation ou de l'impossibilité de désactiver le dispositif pour le téléspectateur qui ne souhaite pas en bénéficier... Plusieurs programmes ont néanmoins recours à la LSF, sur les chaînes privées et publiques : *Télématin* sur France 2, *Questions au Gouvernement* sur France 3, *L'œil et la main* sur France 5...

L'Observatoire des pratiques linguistiques

Créé en 1999 au sein de la délégation générale à la langue française, l'Observatoire des pratiques linguistiques a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, aux fins de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives ou sociales. Il a également pour but de faire mieux connaître un patrimoine linguistique commun, constitué par l'ensemble des langues et des variétés linguistiques parlées en France, qui concourent à la diversité culturelle de notre pays.

L'activité de l'Observatoire s'organise autour de quatre axes :

- > le soutien à des travaux d'étude et de recherche ;
- > la diffusion des informations recueillies auprès des spécialistes, des responsables de politiques publiques et d'un large public ;
- > l'organisation en réseau et la collaboration des équipes et centres de recherche qui travaillent sur les pratiques linguistiques en France et dans les pays francophones ;
- > la conservation, la constitution, la mise à disposition et la valorisation de corpus oraux enregistrés.

Depuis 1999, l'Observatoire a procédé à six appels à propositions thématiques (en 1999, 2000, 2001, 2005, 2008 et 2010). En dehors du cadre des appels à proposition, il a soutenu également plusieurs projets ou programmes de recherche : notamment, en partenariat avec l'Insee et l'Ined, la conception et l'exploitation du volet linguistique de « l'enquête famille » annexée au recensement de 1999 ; ou encore un programme de recherche de l'IRD et du CNRS sur les langues de Guyane.

Depuis 2004, un des axes majeurs de l'activité de l'Observatoire a été le développement du programme *Corpus de la Parole*. Ce programme a pour objectif la numérisation et la valorisation des corpus oraux (collections ordonnées d'enregistrements de productions linguistiques orales et multimodales réalisées par des chercheurs) afin de permettre leur conservation et leur transformation en de véritables ressources linguistiques numériques, pour la recherche en sciences humaines, l'enseignement et l'ingénierie des langues. Ce programme a permis, de 2006 à 2008, dans le cadre notamment du plan de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication, de constituer et de numériser une collection de corpus oraux en français et en langues de France, mise à la disposition du public sur le site internet *Corpus de la parole*, ouvert en février 2008.

En 2009, cette priorité s'est traduite par la signature avec le CNRS d'une convention en vue du développement de ce programme qui se poursuit en 2010. Son objectif est non seulement le développement d'une base de données patrimoniales sur l'oral, mais aussi le développement d'outils de traitement automatique des langues et d'ingénierie linguistique.

En 2010, l'Observatoire a lancé son sixième appel à propositions qui portait sur les contacts de langue. Sept projets de recherche présentés par différentes universités ou laboratoires du CNRS ont été aidés dans le cadre de cet appel à propositions. Plusieurs autres projets ont également été soutenus :

- > un projet de dictionnaire du wayana (langue amérindienne de Guyane), présenté par l'association Tekuremaï ;
- > un projet de recherche sur le français parlé à Paris et en région parisienne, présenté par l'université de Paris III ;
- > un projet d'enquêtes audiovisuelles auprès des derniers primolocuteurs de l'occitan en Aquitaine, présenté par l'Institut occitan de Pau ;
- > un projet de « petit manuel de linguistique réaliste et pluraliste » présenté l'université de Grenoble III ;

> un colloque sur le thème « Pour une épistémologie de la sociolinguistique », organisé par l'université de Montpellier III.

La première phase d'activité de l'Observatoire a consisté à mobiliser les chercheurs et à favoriser l'émergence de réseaux. La seconde phase consiste à créer des espaces nouveaux de diffusion de l'information et d'échange avec les décideurs, les acteurs sociaux, les acteurs culturels soucieux de disposer de données scientifiques.

Pour cela, un bulletin, *Langues et Cité*, a été créé fin 2002. Depuis lors, 17 numéros sont parus avec, en 2009, *Des hommes, des langues, des pratiques* (n° 14) et *L'arabe en France* (n° 15), en 2010, le n° 16 : *Langues en contact*, le n° 17 : *Le breton* et le n° 18 sur *Le franco-provençal*.

En 2006, l'Observatoire avait inauguré une collection de publications intitulée *Les cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques* : le n° 1 intitulé : *Les rectifications orthographiques de 1990 : analyses des pratiques réelles en France et dans la francophonie*, est paru en 2006. La collection a été relancée avec le n° 2 : *Migrations et plurilinguisme en France*, paru en septembre 2008 à l'occasion des États généraux du multilinguisme. En 2010, des journées d'étude sur le thème : *Langues de France, langues en danger : aménagement et rôle des linguistes*, ont été organisées en partenariat avec l'université de Lyon II ; les actes de ces journées, dont la parution est prévue pour le début de 2011, constitueront le n° 3.

La sensibilisation et le développement des publics

L'action d'information, de sensibilisation, de mobilisation de l'opinion n'est pas un simple appendice à la politique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique. Elle est une condition essentielle de sa réussite.

Trois événements désormais inscrits dans le paysage culturel de notre pays offrent une occasion privilégiée de célébrer la cause du français et du plurilinguisme.

> Dix mots pour illustrer la vitalité de la langue française

En 2010, la Semaine de la langue française et de la Francophonie (20-27 mars), en mettant à l'honneur dix mots « *dans tous les sens* », a voulu montrer que la langue française se métamorphosait en permanence, s'enrichissait régulièrement de mots nouveaux, soit par création, soit par emprunts à d'autres langues, alors même que des mots depuis longtemps en usage pouvaient changer de sens et exprimer des réalités différentes dans le temps et dans l'espace. Les dix mots retenus – *baladeur, cheval de Troie, crescendo, escagasser, galère, mentor, mobile, remue-méninges, variante, zapper* – ont donné matière à de très nombreuses manifestations, dont certaines se sont prolongées jusqu'au mois de juin.

De substantiels outils informatifs et pédagogiques ont été diffusés aux organisateurs de manifestations : une exposition sur les dix mots en partenariat avec CulturesFrance, un livret présentant, avec le concours des éditions Le Robert, de nombreux jeux, définitions et citations à partir des dix mots, une affiche téléchargeable... Un site internet www.dismoidixmots.culture.fr, sur lequel le SCEREN-CNDP a proposé un accompagnement pédagogique original pour chacun des dix mots, a permis de porter à la connaissance du public le détail des opérations conduites au plan national et en régions.

Une centaine de villes partenaires ont pris une part très importante à cette opération, en mobilisant les structures actives sur leur

territoire : établissements scolaires, bibliothèques, médiathèques, associations, musées, théâtres, hôpitaux, établissements pénitentiaires...

Parce qu'elle est une pratique culturelle en plein essor, concourant à favoriser une expression en langue française riche et inventive, il a été décidé cette année de donner un coup de projecteur sur le slam. Le 24 mars 2010, *Dis-moi dix mots dans tous les slams* a été l'occasion de proposer dans toute la France de multiples rendez-vous auxquels un public nombreux est venu participer. Le ministre de la Culture et de la Communication a lui-même assisté à trois de ces rendez-vous : un atelier de slam à la médiathèque Jean Falala de Reims, un tournoi au théâtre de l'Odéon à Paris, enfin un spectacle organisé par le Hall de la chanson réunissant chanteurs et slameurs au Wip Vilette.

L'implication du ministère de l'Éducation nationale a été forte. Le concours des dix mots, qu'il organise conjointement avec le ministère de la Culture et de la Communication, a désormais pris son essor. Ce concours permet aux professeurs de différentes disciplines de proposer dans les collèges et les lycées un projet collectif permettant aux élèves de travailler sur le lexique et de libérer leur imaginaire, à partir des dix mots. La remise des prix a eu lieu le 7 juin 2010 dans les locaux du ministère de l'Éducation nationale et a permis de distinguer de nombreuses réalisations de qualité, émanant aussi bien de collèges et de lycées d'enseignement général, que de lycées professionnels et d'établissement français à l'étranger.

Une synergie avec l'opération *Le camion des mots*, qui visite plus d'une centaine de villes en France à la demande des écoles, a été mise en place avec une remise des prix au Conseil constitutionnel le 25 juin 2010.

La *Semaine de la langue française et de la Francophonie* s'inscrivait cette année dans le contexte particulier du 40^e anniversaire de la création de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). À cette occasion, le Président de la République a rassemblé le samedi 20 mars à l'Élysée les plus hautes personnalités de la Francophonie, autour de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF, pour rendre un hommage particulier aux valeurs portées par

la langue française et la Francophonie, et rappeler l'attachement et la solidarité de la France avec l'ensemble des membres de l'organisation.

À l'étranger, le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes a permis à plus de 200 postes à travers le monde de présenter plus de 2 500 manifestations et de célébrer la langue française, miroir de la diversité culturelle et vecteur d'échanges entre les civilisations. Les alliances françaises, les centres culturels français, les instituts français, les établissements scolaires, les universités et de nombreuses associations se sont investis afin de faire connaître et valoriser la langue et la culture française à l'étranger. Plus d'une vingtaine de manifestations dans le monde ont mis l'accent sur la vitalité et la richesse de la culture haïtienne et l'absolue nécessité d'être solidaire envers ce pays francophone et membre de l'OIF durement atteint.

En 2010/2011, la préparation et la diffusion du matériel informatif et pédagogique sont anticipées, pour être en phase avec le calendrier scolaire et permettre aux opérateurs de disposer de suffisamment de temps pour monter des projets. C'est autour de « Dix mots qui nous relie » que, du 13 au 20 mars 2011, la *Semaine de la langue française et de la Francophonie* célébrera une langue partagée, avec les mots du partage et de la solidarité, à savoir : *avec, accueillant, agapes, complice, cordée, chœur, harmonieusement, fil, main, réseauter*. Devant le succès rencontré cette année par cette manifestation, une seconde édition de la Journée du slam est prévue le 19 mars 2011.

Pour illustrer plus fortement encore la vitalité du lien fondateur et renforcer l'impact de l'opération, les dix mots de l'édition 2010/2011 ont été adoptés en commun avec les organismes et conseils de la langue française de la Belgique, du Québec, de la Suisse et avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

> **Expolangues (3-6 février 2010), le catalan à l'honneur**

Le salon Expolangues, dont l'objectif est de promouvoir l'apprentissage des langues et le multilinguisme, a accueilli cette année le catalan, langue de 10 millions d'Européens.

Le ministre de la Culture et de la Communication a inauguré le Salon le 3 février, en présence notamment du Président, chef de gouvernement d'Andorre et du Vice-président de la *Generalitat* de Catalogne. Il a souligné dans son discours d'inauguration le rôle particulier du catalan, langue voisine de la France, langue de France sur le territoire de la République et langue romane comme le français, et constitutive d'un groupe linguistique rassemblant près de la moitié des locuteurs de l'Union européenne.

C'est pour illustrer ce poids des langues romanes en Europe et dans le monde que la DGLFLF, avec le concours de l'institut Ramon Llull, a organisé le 4 février une table ronde intitulée « Quelles solidarités entre langues romanes ? ». Le même jour se tenait une autre table ronde soulignant le rôle majeur des compétences clés, et notamment la maîtrise de la langue française, dans les contextes professionnels.

La DGLFLF a présenté sur son stand de très nombreuses ressources destinées aux professionnels, comme au grand public, en particulier sur les sujets des langues romanes et des langues régionales.

> La Journée européenne des langues (26 septembre)

Le ministère de la Culture et de la Communication a continué en 2010 à s'impliquer dans la célébration de cette Journée, qui constitue un moyen approprié de sensibiliser nos concitoyens aux atouts de la diversité linguistique.

Elle a pris notamment place dans la *Semaine des cultures étrangères à Paris*, organisée par le Forum des instituts culturels étrangers à Paris, qui regroupe près d'une cinquantaine de centres actifs dans la capitale. Un *Passeport pour les langues* a permis au public de bénéficier d'une initiation à une quarantaine de langues entre le 24 septembre et le 3 octobre 2010.

Découvrez les manifestations culturelles en France sur le site du ministère de la Culture et de la Communication



Retrouvez l'ensemble des ressources et publications de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France

www.dglf.culture.gouv.fr

www.franceterme.culture.fr

www.corpusdelaparole.culture.fr

www.dismoidixmots.culture.fr